**Synthèse**

**Les femmes dans la société française**

**Chronologie**

* **1944** : Droit de vote des femmes
* **1947** : Germaine Poinso-Chapuis est la première femme nommée ministre
* **1965** : L'épouse peut exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de son mari
* **1967** : La loi Neuwirth autorise la contraception
* **1970** : Autorité parentale partagée
* **1971** : "Le Nouvel Observateur" publie le manifeste de 343 femmes déclarant avoir subi un avortement
* **1972** : Loi posant le principe de l'égalité des salaires
* **1974** : Création d'un secrétariat d'Etat à la condition féminine, confié à la journaliste Françoise Giroud
* **1975** : Loi Veil sur la légalisation de l'IVG. Instauration du divorce par consentement mutuel.
* **1981** : Création du ministère des droits de la femme
* **1983** : Loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes
* **1991** : Edith Cresson, première femme Premier ministre
* **1992** : Loi créant le délit de harcèlement sexuel dans les relations de travail
* **2000** : Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives

**La marche des femmes françaises vers l'égalité**

L'histoire de la marche des femmes vers l'égalité, en France et plus largement en Occident, peut être ramenée à quelques grands mouvements successifs. Dans un premier temps, les femmes se sont battues pour obtenir la citoyenneté, à travers la conquête du droit de vote, obtenu seulement en 1944 en France. Après avoir conquis ce droit primordial, de nouvelles luttes émergent, notamment pour l'égalité devant le travail. Ensuite, en France comme dans toutes les grandes démocraties, la fin des années 60 et les années 70 voient le développement de nouvelles revendications féministes, liées au droit des femmes à disposer de leur corps. Puis, dans les années 2000, c'est l'idée de la parité en politique qui est au centre du débat public. Aujourd'hui, l'idée d'une égalité de chances et de droits pour les deux sexes a fait son chemin, même si dans la réalité cette égalité est loin d'être acquise.

**1944 : la conquête tardive du droit de vote**

En France les femmes obtiennent le droit de vote par l'ordonnance du 21 avril 1944 ; elles exercent pour la première fois ce droit le 20 avril 1945, pour les élections municipales, et le 21 octobre 1945 pour une élection nationale. Par rapport à d'autres pays d'Europe et aux Etats-Unis, les femmes françaises obtiennent le droit de vote tardivement (en Grande-Bretagne et en Allemagne en 1918, aux Etats-Unis en 1920, en Espagne en 1931). Dans l'imaginaire politique républicain, la femme demeure sous l'influence du prêtre. Ainsi, le principe du droit de vote des femmes est rejeté plusieurs fois par le Sénat entre 1919 et 1935. La frilosité des parlementaires explique que le Front populaire, tout en ouvrant symboliquement son gouvernement aux femmes (Suzanne Lacore sous-secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, Irène Joliot-Curie sous-secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique, Cécile Brunschvicg sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale), n'ait pas jugé nécessaire de faire une nouvelle tentative. Cette faiblesse sur le plan politique est d'autant plus frappante qu'on trouve de plus en plus de femmes sur le marché du travail ; à la différence de l'Angleterre par exemple, pays où les femmes votent dès 1918, le travail féminin est un phénomène massif en France : 35% de la population active, contre environ 28% en Angleterre durant l'entre-deux-guerres. En France, la moitié des femmes mariées exercent un travail salarié. Cette particularité s'explique par le poids de l'activité agricole qui représente près de la moitié du travail féminin. Or, à la différence du travail industriel, où les ouvriers s'organisent collectivement, l'activité agricole des femmes les laisse trop isolées pour favoriser l'émergence de fortes revendications.

**Années 50-60 : les femmes investissent le marché du travail**

L'après-guerre s'accompagne de profonds changements qui modifient la place des femmes dans les sociétés européennes. L'explosion du travail salarié et la tertiarisation de l'économie concernent en premier lieu les femmes ; le nombre des femmes travaillant dans l'agriculture et l'artisanat passe de 41% en 1946 à 8.6% en 1975. Les besoins de main-d’œuvre massifs expliquent l'extension du travail des femmes mariées. Dans le même temps, cette mutation du travail féminin est rendue possible par une scolarisation accrue : en 1964, pour la première fois, le nombre de bachelières est supérieur à celui des bacheliers. Toutefois, l'accès massif des femmes, tant à l'enseignement qu'au monde du travail, ne signifie pas l'harmonisation des conditions : à l'école, l'accès des femmes aux diplômes se traduit souvent par leur dévalorisation, tandis que se mettent en place des filières spécialisées. Dans le monde du travail, les femmes occupent souvent des postes de moindre responsabilité, et l'on observe le maintien d'une forte discrimination salariale. Le retour des difficultés économiques fait que les femmes sont les principales victimes du travail précaire et du travail à temps partiel, parfois présenté comme une " chance " pour l'épanouissement de la vie familiale...

**Années 60-70 : le renouveau du féminisme**

Cette résistance au changement de la société patriarcale va contribuer à façonner, parmi les femmes, de nouvelles formes d'action politique. L'émergence du mouvement féministe à la fin des années soixante marque très nettement la naissance de nouvelles pratiques : en raison de la passivité des autorités politiques et sociales, les féministes mettent sur pied leurs propres organismes, pour assister les femmes battues ou pour promouvoir la contraception. Ces pratiques revendicatives autonomes révèlent parfois l'influence des théories séparatistes du féminisme américain, lequel insiste sur les nécessités d'une rupture dans tous les domaines, sur l'exaltation d'une différence radicale entre les sexes et sur la mise en place d'une contre-société féminine. Au bout du compte, ces nouvelles formes de mobilisation aboutissent à la levée des derniers obstacles juridiques, à l'égalité entre les sexes ainsi qu'à la légalisation de l'avortement.

**La conquête de l'égalité civile**

En France, en matière de droit de la femme, il faut attendre la fin des années soixante-dix pour voir disparaître les dernières discriminations d'ordre juridique, alors même que l'égalité reste encore largement fictive dans de nombreux domaines. L'héritage du Code civil napoléonien qui instaure la subordination privée de la femme en est responsable. La Première Guerre mondiale permet quelques inflexions : en 1920, la femme peut adhérer à un syndicat sans l'autorisation de son mari. Une étape importante est franchie avant la guerre, en 1938, avec l'abrogation de l'incapacité civile de la femme mariée. Cette mesure est distincte du Code de la famille, institué par décret du 29 juillet 1939, et qui tente d'encourager la natalité, par l'attribution d'avantages financiers. La structure familiale n'est pas remise en cause et le père conserve son rôle de chef de famille, l'autorité sur ses enfants, et peut interdire à son épouse de travailler. Cette politique sera prolongée et amplifiée sous Vichy, qui place la famille au centre de son projet idéologique. Les ultimes barrières juridiques cèderont tardivement, dans les années 60-70 : en 1965, la tutelle maritale disparaît ; en 1970, la notion d'autorité parentale remplace celle de " chef de famille " ; en 1975, c'est la dépénalisation de l'adultère et l'instauration du divorce par consentement mutuel.

**" Disposer librement de son corps "**

Après l'émancipation politique et sociale, " l'émancipation sexuelle " apparaît comme l'ultime et décisif combat contre l'assujettissement social et culturel des femmes. La loi Neuwirth, en 1967, autorise l'utilisation des moyens contraceptifs. Le combat pour le droit à l'avortement, dont la pratique est sévèrement réprimée depuis une loi de 1920, est fortement médiatisé au début des années 1970 : le 5 avril 1971, le magazine *Le Nouvel Observateur* fait paraître une pétition, le " Manifeste des 343 ", où 343 femmes déclarent avoir subi un avortement, s'exposant ainsi à des poursuites pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement ; et en 1972, le Procès de Bobigny, où une jeune fille est jugée pour avoir avorté clandestinement à la suite d'un viol, donne lieu à des manifestations de soutien. A la suite de débats houleux, l'avortement est finalement légalisé par l'Assemblée nationale, le 20 décembre 1975, pour une période probatoire de cinq ans, terme au bout duquel il sera définitivement autorisé, en 1979. Ces différents projets, loin de faire l'unanimité, y compris chez les politiciens, suscitent toujours des polémiques, en raison de l'apparition de groupes anti-IVG qui, par la violence, tentent d'empêcher l'application de la loi.

**Années 80-90 : Vers la parité en politique**

A partir des années 80, c'est autour de la notion de parité et de genre que se concentre l'action des féministes françaises. Comme les inégalités perdurent, en particulier dans le domaine politique, l'idée d'une incitation législative fait son chemin. Elle se heurte cependant à de nombreux obstacles : au nom de l'égalité devant le suffrage, le Conseil constitutionnel a ainsi rejeté une loi de 1982 qui prévoyait d'instaurer, dans les villes de plus de 3 500 habitants, un quota minimum de femmes sur les listes de candidats (ou plus exactement, un maximum de 75% du même sexe). Depuis, l'idée du principe de la parité a progressé et trouve dans la loi de 2000 une première tentative d'institutionnalisation. Le débat sur la parité rencontre le débat actuel sur la notion de " genre ". Pour simplifier, on peut distinguer les " universalistes ", qui considèrent que l'être humain est universel et qu'il ne faut pas différencier les femmes des hommes, opposés à l'instauration de " quotas " féminins ; et les " différencialistes ", qui considèrent qu'il existe une spécificité féminine qui doit être prise en compte, favorables à la loi sur la parité.